

FRAISEUSE ROUTIÈRE WIRTGEN W 210 i

# A l'épreuve sur un chantier d'envergure

■ La dernière-née des fraiseuses routières de Wirtgen a été livrée à un prestataire spécialisé cet été, l'acquisition ayant été réalisée dans la perspective d'un chantier spécifique. Retour d'expériences avec l'équipe de Fraisage TP au terme de plus de quatre cents heures travaillées.



La première fraiseuse routière Wirtgen W 210 i acquise en France en action sur le réseau départemental du Pas-de-Calais.

Sur la RD 939, axe 2X2 voies reliant Arras au Littoral, le Conseil général du Pas-de-Calais a retenu Eiffage Travaux Publics pour une opération de renforcement des chaussées sur un linéaire de 10 km dans les deux sens. Un chantier réalisé sous basculement de circulation par demi-chaussée de 5 m de large. La technique retenue est le traitement en place des matériaux aux liants hydrauliques au moyen de l'atelier ARC 700. Au préalable, la préparation

des travaux consiste en trois opérations distinctes :

- ▀ le fraisage de la chaussée en place sur 6 cm d'épaisseur sur l'intégralité de la largeur de la chaussée,



## W 210 i

Largueur de travail : 2 m  
Tambour standard  
Taille des pics : W6  
Nature des pics : tungstène

- ▀ le foisonnement de la voie lente (décompactage à -30 cm avant retraitement),
- ▀ le reprofilage de la chaussée à l'aide de fraiseuse routière guidée à la poutre et au correcteur de dévers pour restituer les caractéristiques dimensionnelles du support.

## Productivité mesurée

« La prise de commandes sur de gros chantiers a commandé l'acquisition d'une machine plus productive », explique

Frédéric Verhaeghe, gérant de Fraisage TP. Le choix s'est

**CRÉE EN 2007**, Fraisage TP (sept salariés, deux millions de chiffre d'affaires en 2013) est spécialisé dans la location de fraiseuses routières avec chauffeur. Implantée à Mazingarbe (62), la TPE exerce l'essentiel de son activité en sous-traitance (prestation complète y compris le balayage et l'évacuation des matériaux) ou en location pour le compte des majors et des indépendants régionaux.

## LES PLUS

- La cabine translatable et pivotante
- La puissance de rabotage
- Le prééquipement 3D

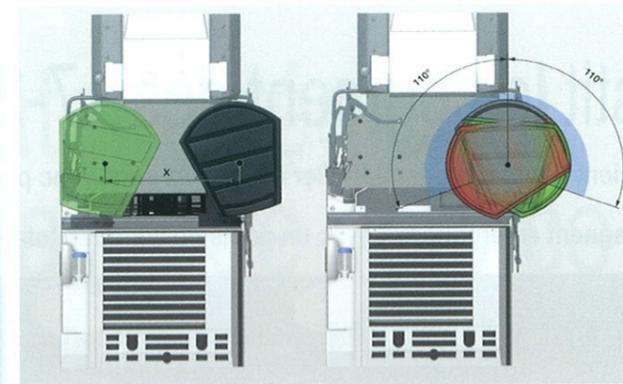
## LES MOINS

- Caméras peu protégées qui doivent être régulièrement nettoyées

## FRAISAGE TP : LE PARC

Marque	Modèle	Année
Wirtgen	W 1000	1998
Wirtgen	W 1000F	2004
Wirtgen	W 100 F	2008
Wirtgen	W 120	2009
Wirtgen	W 150	2010
Wirtgen	W 60	2011
Wirtgen	W 210	2013

porté sur la nouvelle Wirtgen 210 i pour des critères techniques. La technologie du fraisage, la possibilité d'utiliser différents systèmes de guidage (poutres guidage 3D) et la volonté de conserver une flotte cohérente dans ses marques ont abouti à cette acquisition. « Le concept novateur de la



Grâce à sa conception novatrice, l'opérateur peut, d'un simple geste, translater la cabine de gauche à droite de la fraiseuse et activer la rotation vers l'avant ou vers l'arrière.

cabine a été un élément essentiel dans la prise de décision au regard de l'apport de concept novateur qu'apporte un poste de conduite clos », souligne Frédéric Verhaeghe.

A l'usage, la raboteuse confirme le potentiel de productivité. Comparé à la génération précédente, la nouvelle W210 i se démarque avec sa puissance embarquée de 750 ch (contre 500 pour la W 2000). Conséquence ? Des niveaux de productivité inégalés. Exemple : en phase de

foisonnement, à -30 cm dans un matériau dur (grave traitée au ciment), la W 210 i a traité 5 000 m<sup>2</sup>/jour. De quoi générer un retour sur investissement rapide sur une base d'une centaine de jours travaillés par an. A l'exploitation, la machine se révèle rapide à mettre en œuvre et facile à transporter car soumise au convoi exceptionnel de Catégorie 1.

Jean-Noel Onfield

Photo RA

## REVÊTEMENTS AMIANTÉS : CE QUE PRÉCONISE L'INRS

Selon l'INRS, moins de 1 % du réseau français serait concerné par la présence d'amiante - interdit depuis 1996 - dans les couches de roulement des revêtements routier. Il s'agit d'une estimation, la cartographie de ces revêtements n'étant pas précise, ni dans les sections interurbaines ni dans les villes. A l'exception de la ville de Paris qui inventorie depuis plus d'un siècle la nature des matériaux mis en œuvre sur son patrimoine et aurait identifié quelques milliers de mètres carrés de chaussées contenant de l'amiante, peu de maîtres d'ouvrage disposent d'un historique précis. Pourtant l'amiante est un cancérigène de catégorie 1. Il convient de prendre des dispositions particulières. Les matériaux routiers concernés contiennent 1 à 2 % d'amiante et sont actuellement considérés comme des déchets dangereux. Ils ne peuvent pas, de fait, faire l'objet de recyclage. Ces enrobés doivent être retirés et gérés comme des déchets dangereux sur des plates formes habilitées.

## Confinement

En matière d'intervention pour les travailleurs et les riverains, l'INRS a émis des recommandations. Elles concernent principalement les matériels de traitement (raboteuses) qui doivent disposer d'un système d'arrosage efficace de la fraise, d'un système de captage au niveau de la chambre du tambour et d'un capotage du tapis d'évacuation. La rampe doit également être munie d'un dispositif d'arrosage. Le conditionnement de ces fraisats est également encadré par des recommandations, conformément à l'ADR, qui stipule le recours à des bigbags de 1 m<sup>3</sup> étanches avec double sac. Une capacité peu adaptée aux volumes concernés qui pose des problèmes de logistiques. L'équipement de toutes les cabines des engins et camions circulant sur la zone de système de pressurisation est recommandé. Dans cette logique, ce type d'équipement devrait se généraliser à tout matériel intervenant sur le traitement de matériaux siliceux. Il est important de savoir que si le risque de la présence d'amiante dans les revêtements de surface a été bien identifié, celui relatif aux couches d'assise est méconnu.

L'ensemble de la filière travaille à l'élaboration de fiches de recommandations d'interventions sur ces revêtements. Des recommandations ainsi que des instructions concernant la gestion des déchets de ces enrobés contenant de l'amiante sont à paraître sous peu.



FRÉDÉRIC VERHAEGHE  
gérant de Fraisage TP

## Etre précurseur

« Dans la région, avec de nombreux prestataires, il est difficile de valoriser les apports techniques tels que le système d'aspiration des poussières ou la cabine tournante. Cela permet cependant de se démarquer et de se positionner sur les appels d'offres. Cela crédibilise notre activité et concourt à l'image de marque de l'entreprise. Nous avons donc les mêmes barèmes de prix à la location. L'économie réside dans le fait de n'avoir plus qu'un seul opérateur sur les machines au lieu de deux habituellement. »



JÉRÉMIE DAILLILLY,  
opérateur chez Fraisage TP

## Un confort inégalé

« La cabine, la puissance et la facilité de conduite avec l'ensemble des commandes regroupées sur deux joysticks font la différence. Je travaille dans une cabine fermée, insonorisée et climatisée, ce qui signifie moins de bruit, moins de poussières et moins de fatigue à la fin de la journée. Je ressens beaucoup moins de vibrations. Le fait de pouvoir déplacer la cabine à gauche ou à droite permet d'être toujours bien placé et d'avoir la meilleure vue sur le travail en cours, en particulier sur les côtés de la machine et les skis. D'un seul clic, je peux actionner la rotation de la cabine sur 110° pour voir ce qui se passe à l'arrière sans avoir à me retourner. Cela soulage mes cervicales. »